

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

Compte rendu de séance

Séance du 23 Septembre 2019

L'an 2019, le 23 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de THÉBAULT Louis, Maire

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CHAPELAIN Marie-Claude, CHAPPÉ Mireille, CORDON Aurélia, DOMIN Madeleine, HIVERT Sylvie, PIGEON Sylvie, TRÉCAN Marilyne, MM : BESSONNEAU Christian, BORDIER Jean-Yves, CAYRE Damien, COMBY Albert, COUET Christian, GUILLOUX Sylvain, LELOUP Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : Mme DEBOS Nathalie à M CAYRE Damien; M RAULT Jean-François à M COUET Christian ; RONSOUX Nathalie à M LELOUP Jean-Pierre

Absent: M RONDIN Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 18/09/2019

Date d'affichage : 18/09/2019

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Rennes

Le :

Et publication ou notification

du :

A été nommé(e) secrétaire : M GUILLOUX Sylvain

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 2019-23/09-01 Ecole publique: attribution du marché de Maîtrise d'Oeuvre pour la rénovation de l'école publique.
- 2019-23/09-02 Acceptation du devis de fournitures et mise en place de jeux de plein air rue William Eon
- 2019-23/09-03 Rue Surcouf, aménagement de la rue et de l'aire de camping-cars - Avenant n°2 au lot n°1
- 2019-23/09-04 RASED : fixation des cotisations 2019
- 2019-23/09-05 FINANCES: Fixation des tarifs pour l'aire de camping-cars
- 2019-23/09-06 FINANCES: Fixation du tarif de location de vaisselle-Salle Plessis Chesnel
- 2019-23/09-07 Badge portail famille : fixation du prix en cas de perte du badge

2019-23/09-01 - Ecole publique: attribution du marché de Maîtrise d'Œuvre pour la rénovation de l'école publique

Considérant la nécessité de terminer la rénovation de l'école publique, notamment le bâtiment face à l'Eglise, le préau et de mettre en conformité l'accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ;
 Considérant l'augmentation constante du nombre d'élèves intégrant l'école publique ;
 Considérant que le dossier de demande DETR doit être envoyé pour le 15 décembre 2019 ;
 Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un architecte pour la constitution de dossiers de subventions notamment le DETR ;
 Vu la consultation des entreprises selon la procédure adaptée du code de la commande publique pour la mission de maîtrise d'œuvre ;
 Vu les offres reçues suite à cette consultation ;
 Vu l'ouverture des plis lors de la réunion de la commission MAPA du 02 septembre 2019 ;
 Vu l'analyse des plis effectuée lors de la réunion de la commission MAPA du 16 septembre 2019 ;
 Vu le rapport d'analyse des plis proposant d'émettre un avis favorable pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet PETR pour un montant provisoire de 33 000€ HT (taux de 11% sur le coût prévisionnel des travaux de 300 000€HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'école publique et son accès personnes à mobilité réduite au cabinet PETR de Rennes pour un montant provisoire de 33000€ HT (taux de 11% sur le coût prévisionnel des travaux de 300 000€HT) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise susvisée ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander tous types de subventions notamment déposer le dossier DETR.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019-23/09-02 - Acceptation du devis de fournitures et mise en place de jeux de plein air rue William Eon

Vu la délibération N°5 du 15 Avril 2019 approuvant le budget de la commune et accordant un budget dédié pour l'équipement de l'aire de jeux ;

Vu la proposition de la Commission Jeunesse et Sports proposant d'acquérir des équipements mixtes, enfant et adolescents, pour l'aire de jeux;

Vu la consultation de 3 entreprises;

Vu la proposition de la commission Jeunesse et Sports en date du 11 Septembre 2019 d'attribuer la fourniture et la mise en place de l'aire de jeux à l'entreprise Synchronicity pour un montant de 33 999€HT, offre jugée la mieux disante pour les fournitures suivantes :

- Un jeu éducatif 2-8 ans
- Un jeu sur ressort 2-8 ans
- Un jeu modulaire 2-8 ans
- Un portique nid d'oiseau 2 ans et +
- Un jeu modulaire ado
- Un abri banc
- Panneau d'affichage
- Sols

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** la fourniture et la mise en place de nouveaux jeux à l'entreprise Synchronicity de Guidel (56) pour un montant de 33 999€HT.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à demander tous types de subventions.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019-23/09-03 - Rue Surcouf, aménagement de la rue et de l'aire de camping-cars - Avenant n°2 au lot n°1

Vu la délibération n°6 du 11 décembre 2017 approuvant le projet d'aménagement de la rue Surcouf avec notamment la création d'une aire de camping-cars et de places de stationnement ;

Vu la délibération n°6 du 24 septembre 2018 approuvant l'avant-projet détaillé ainsi que le lancement de la consultation pour les lots 1,2 et 3 du marché de travaux;

Vu la délibération n°03 du 22 janvier 2018 décidant de retenir l'offre de l'entreprise Potin TP de Dol-de-Bretagne (35120) d'un montant de 125 902,00 € HT pour le lot n°1 - Terrassement - Voirie - Réseaux assainissement - Signalétique ;

Vu la délibération n°3 du 24 juin 2019 approuvant l'avenant n°1 au lot n°1 pour un montant de 2980,00 € HT

Considérant la nécessité avérée en cours de travaux de changer et de remettre à niveau les regards et les tampons du réseau d'eau pluviale que le relevé n'avait pas mentionné, les regards et tampons étant recouverts par l'enrobé.

Considérant que ces travaux s'élèvent à un montant de 1740.00 euros HT et qu'il convient donc, par avenant n°2, de les ajouter au marché susvisé (le nouveau montant du marché comprenant le marché initial, l'avenant n°1 et l'avenant n°2 est de 130 622,00 € HT) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 14 voix pour et 4 voix contre (M Couet, M Rault, Mme Ronsoux, M Leloup) décide :

–**DE CHANGER ET DE METTRE** à niveau les regards et tampons du réseau d'eau pluviale, pour un montant de 1 740,00 euros HT (travaux rue Surcouf);

–**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 correspondant avec l'entreprise POTIN TP ;

–**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A la majorité (pour : 14 ; contre : 4 ; abstentions :0)

2019-23/09-04 - RASED : fixation des cotisations 2019

Considérant que la psychologue scolaire intervient, depuis la rentrée 2017/2018, sur les communes de Broualan, La Boussac, Pleine-Fougères, Trans-la-Forêt, Antrain, Bazouges-la-Pérouse, Chauvigné, Romazy, Marcillé-Raoul, Saint-Rémy-du-Plain et Tremblay ;

Considérant que le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) est installé dans les locaux de l'école publique de Pleine-Fougères ;

Considérant que cette installation nécessite l'utilisation de fournitures administratives, d'une ligne téléphonique, d'un ordinateur portable, etc... Mis à disposition par la Mairie de Pleine-Fougères et engendre pour celle-ci des frais de fonctionnement ;

Considérant que 11 écoles bénéficient du RASED ;

Considérant qu'il convient alors de demander une participation à chaque école d'un montant de 1,30 euros par élève afin de répartir les charges de fonctionnement pour l'année 2018/2019 (base élève au 01/01/2019) ;

Considérant alors que la contribution financière des écoles s'établit comme suit :

Commune	Ecole	Nombre d'élèves	Montant de la cotisation
LA BOUSSAC	Primaire publique	149	193,70 €
PLEINE-FOUGERES	Primaire publique	168	218,40 €
RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)		102	132,60 €
BROUALAN	Primaire publique	44	57,20 €
TRANS LA FORET	Primaire publique	58	75,40 €
ANTRAIN	Primaire publique Jean de la Fontaine	102	132,60 €
BAZOUGES-LA-PEROUSE	Primaire publique	92	119,60 €
RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)		116	150,80 €
CHAUVIGNÉ	Primaire publique	80	104,00 €
ROMAZY	Primaire publique	36	46,80 €
RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)		178	231,40 €
MARCILLÉ-RAOUL	Primaire publique	97	126,10 €
SAINT-RÉMY-DU-PLAIN	Primaire publique	81	105,30 €
TREMBLAY	Primaire publique René Louiche Desfontaines	72	93,60 €
TOTAL		979	1272,7 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** la cotisation 2018/19 pour le RASED pour chaque école comme indiquée ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de recouvrer les sommes dues par chaque commune.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019-23/09-05 - FINANCES: Fixation des tarifs pour l'aire de camping-cars

Vu la délibération n°8 du 15/04/2019 accordant le lot n°3 équipement et gestion de l'aire de camping-cars à l'entreprise Aires Services;

Vu la délibération n° 132 datant 20 Septembre 2018 du conseil communautaire fixant la taxe de séjour à 0,40€ pour chaque emplacement par tranche de 24H;

Considérant qu'il revient à la commune de fixer les tarifs pour l'utilisation de l'aire de camping-cars;

Considérant les tarifs proposés dans le secteur, Monsieur le Maire propose la grille tarifaire suivante;

Durée de stationnement	Tarifs
24h	9€ + taxe de séjour
48h	18€ + taxe de séjour
72h	27€ + taxe de séjour
Ticket perdu	30 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

-**DE FIXER** la grille tarifaire de l'aire de camping-car comme indiquée ci-dessus;

-**D'AUTORISER** l'entreprise Aire Service à recouvrer les sommes dues pour le compte de la Mairie;

-**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019-23/09-06 - FINANCES: Fixation du tarif de location de vaisselle-Salle Plessis Chesnel

Vu la délibération n°3 du 10 décembre 2018 fixant les tarifs à compter du 1 er janvier 2019;

Considérant la possibilité de pouvoir louer de la vaisselle lors de la location de la salle Plessis-Chesnel de la Maison des Associations,

Considérant la mise à disposition de:

Dénomination	Quantité
Assiette coupe 21cm	70
Assiette coupe 19 cm	70
Tasse expresso 90ml	70
Pichet inox	10
Cuillère de table inox	80
Cuillère café inox	80
Fourchette de table inox	80
Couteau de table	80
Tasse thé basse 18 cl	24
Casier	3
Verre à pied 19 cl	70

Considérant qu'il convient de fixer un tarif de location pour l'ensemble cette vaisselle ;
Considérant la proposition de fixer le tarif comme suit : 30€ la mise à disposition de l'ensemble de la vaisselle par jour

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** le tarif de location de l'ensemble de la vaisselle à 30 € en plus de la location de la salle Plessis-Chesnel ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de recouvrer les sommes dues

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2019-23/09-07 - Badge portail famille : fixation du prix en cas de perte du badge

Vu la mise en place d'un portail famille sur internet pour gérer l'inscription au quotidien des enfants à la cantine et à la garderie à compter de la rentrée scolaire 2019/2020;
Vu la nécessité d'attribuer d'un badge à chaque enfant pour qu'il puisse se badger avant chaque repas, pour la totalité du cursus scolaire;
Considérant qu'il est nécessaire de responsabiliser l'enfant afin qu'il prenne soin du badge, il est proposé un montant de 5€ pour renouveler celui-ci en cas de perte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE FIXER** à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, le tarif de 5€ pour le renouvellement du badge portail famille ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de recouvrer la somme due en cas de renouvellement.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21:50

En mairie, le 01/10/2019
Le Maire

Louis THÉBAULT